



## quel visa a besoin ma future femme pour vivre en France

Par **gras**, le **22/02/2009** à **18:45**

bonjour,

Je suis francais et je vais bientôt me marier avec une coréenne et j'aurai voulu savoir quel visa pour une période maximale elle aurait besoin pour vivre à mes côtés dans la légalité en France.

Par **Patricia**, le **22/02/2009** à **19:22**

Bonsoir gras,

Le plus simple pour vous deux, est de vous marier en Corée.

Une fois le mariage célébré, elle pourra demander auprès de l'Ambassade de France un visa pour rapprochement de conjoint français.

Vous ne dites pas où elle est actuellement ?

Une fois le mariage célébré, n'oubliez pas de le faire transcrire auprès de l'état-civil français. Seul(e) le ou la française peut le faire. Ce n'est pas obligatoire mais fortement conseillé lors d'un mariage célébré à l'étranger.

Par **gras**, le **22/02/2009** à **19:37**

MERCI Patricia de m avoir répondu.

J'ai d autres questions à vous poser.

Lorsque je me marierai avec ma future femme qui est coreenne, quelle est la validite d un visa pour un rapprochement de conjoint? car ma future femme ne desire pas abandonner sa nationalite.

Je sais que la coree du sud comme la france n accepte pas la double nationalite malheureusement et j aurai voulu savoir quel serait le meilleur moyen pour eviter de renouveler à chaque fois les visas.

MERCI

Par **Patricia**, le **22/02/2009** à **22:16**

Re,

Si votre future femme est en Corée du sud, je pense donc que l'Ambassade de France est à Séoul.

Je ne savais pas si elle était en Corée du Sud ou du nord d'où la question de mon précédent message.

Parle t-elle le français couramment ? Si oui, pas de problème.

Arrivée en France avec son visa pour rapprochement de conjoint français, elle devra aller à la préfecture la plus proche de votre domicile pour demander une carte de séjour " vie privée et familiale" renouvelable tous les ans.

Elle pourra par la suite demander une carte de résident renouvelable tous les 10 ans comme notre C.N.I.

Le mieux sera d'aller ensemble à votre préfecture.

-----

Je ne suis pas spécialisée droits des étrangers, je vous réponds en connaissance d'une de mes amies qui s'est mariée avec un sénégalais et ne voulait pas non plus abandonner sa nationalité.

C'est bien le problème quand la double nationalité n'est ni reconnue, ni admise.

Mais bon, il faut les comprendre aussi, pas facile de choisir ...

Bon courage et Bonheur à vous deux.